

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 juin 2021

---

PROTÉGER RÉMUNÉRATION AGRICULTEURS - (N° 4134)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE497

présenté par  
M. Besson-Moreau, rapporteur

-----

### ARTICLE 2

Après le mot :

« maritime »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 11 :

« ni aux grossistes au sens du II de l'article L. 441-4 »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement exclut les grossistes du champ de l'article L. 441-7-1.